

Vos questions / nos réponses

Appel aux secours et lien avec la police

Par [Fabrisss](#) Postée le 07/11/2021 17:07

Bonjour, Je voudrais savoir si en cas de problème sanitaire lié à une prise de produits stupéfiants, les secours (112, 15 ou 18) vont prévenir la police ? Si oui, est-ce systématique ou, si non, dans quelles circonstances peuvent-ils être amenés à le faire ? Par ailleurs les personnes qui répondent aux appels sur ces lignes sont-elles soumises au secret médical comme le sont les médecins ?
Bien à vous

Mise en ligne le 09/11/2021

Bonjour,

En cas de malaise lié à des consommations, il est adapté d'appeler le SAMU (15). Cela permet d'expliquer les symptômes à un médecin qui pourra juger si la situation relève d'une urgence vitale et éventuellement d'envoyer des soignants pour une éventuelle prise en charge.

La police n'est pas prévenue si la problématique est médicale (malaise, risque vital) et qu'il n'y a pas eu de violences.

Les secouristes et les médecins du SAMU sont bien sous le couvert du secret médical.

Nous imaginons que ces questions sont en lien avec une situation qui doit vous préoccuper. Si vous souhaitez en échanger, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service de 8H à Minuit.

Bien cordialement.
